

s'inscrivent à une enquête administrative de laquelle il résulte que ledite terre lui appartient depuis longtemps. L'ayant de son grand-père deuil et en laissent deux héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par Ces motifs

Ordonne

La terre "Makiri" sis à Komarara, ci-dessus désignée, appartient au nomme Javaucho.

Fait et acte à Omea le vingt-neuf mil neuf cent Cinq

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

77

n° 1024

n° 1477 des Enquêtes

Declaration... Revendication du nomme Javaucho, domicilié à Komarara

Le nomme Javaucho, est présenté ce jour vingt-huit mars mil neuf cent cinq, lequel agissant comme habile à se dire et parler pour partie l'aité et de son père Jamillioi, décide en laissant trois autres héritiers, les nommés, Ntwa, Kaulfillani et Beluamalaps, qui ont fait un partage des revenus qui en cette qualité latere "Umanu", sis à Komarara, d'une Contenance de deux sept ares, quarante quatre centiares, plantés de cocotiers et manioc, appartenant au dit père l'aité dit Jamillioi, au sud et à l'Est par un ruisseau, à l'Ouest par l'aité dit Jamillioi.

L'aidement représentant par défaut, en sus agissant par ce jour à la même enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps, l'ayant de son père deuil et en laissent quatre héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par Ces motifs

Ordonne

La terre "Vainamu", sis à Komarara, ci-dessus désignée, appartient au nomme Javaucho.

Fait et acte à Omea le vingt-neuf mil neuf cent Cinq

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

n° 1025

n° 1478 des Enquêtes

Declaration... Revendication du mineur Keitkeetua, domicilié à Komarara.

Le nomme Egerino, agissant comme administrateur des biens de son fils mineur Keitkeetua, est présenté ce jour vingt-huit mars mil neuf cent cinq et revendique au dit son qui il agit la terre "Juaenu", sis à Komarara d'une Contenance de quatre vingt quatre ares, plantés de cocotiers et manioc.